



**PRÉFÈTE
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Lodève
Pôle des relations avec les collectivités locales
Pôle départemental funéraire**

Affaire suivie par : Stéphanie LAÏK
Téléphone : 04 67 88 34 28
Courriel : sp-lodeve-funeraire@herault.gouv.fr

Lodève, 4 Août 2026

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°26-III-141

**portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire
Établissement principal « Pompes funèbres Marbrerie Clermontaise »
exploité sous l'enseigne « VANDENHOECK-VIGROUX - La Clermontaise pompes
funèbres »**

**La préfète de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2223-23 et suivants, R. 2223-56 et suivants ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 21-III-200 du 7 août 2021 ;
- VU** la demande de renouvellement reçue le 11 mai 2026 de la société « Pompes funèbres Marbrerie Clermontaise » enseigne « VANDENHOECK-VIGROUX - La Clermontaise Pompes funèbres » établissement principal, habilité par le préfet de l'Hérault sous le numéro 21-34-0008 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2026.04.DRCL-0133 du 9 avril 2026, portant délégation de signature de la préfète du département de l'Hérault à Madame Célia POUGET, sous-préfète de Lodève ;

Considérant que le dossier constitué à l'appui de cette demande répond aux conditions fixées par les textes susvisés pour les activités déclarées

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national l'établissement suivant :

Établissement secondaire	
Dénomination ou raison sociale	Pompes funèbres Marbrerie Clermontaise, enseigne VANDENHOECK-VIGROUX - La Clermontaise Pompes funèbres
Forme juridique	SARL
Adresse établissement	2, rue des frères Lumière 34800 Clermont-l'Hérault

.../...

Maison de l'État/Sous-préfecture de Lodève
120, allée de Verdun
34700 LODÈVE
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr/
@Prefet34

SIRET	300 334 331 000 42
-------	--------------------

ARTICLE 2 : Conformément à l'article L. 2223-19 du CGCT, l'établissement susvisé est habilité pour les activités suivantes :

Activités concernées par l'habilitation		Si activités sous-traitées * : nom du ou des sous-traitant(s)
1. le transport de corps avant et après mise en bière	X	
2. l'organisation des obsèques	X	
3. les soins de conservation	X	STM 34560 Poussan
4. la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires	X	
6. la gestion et l'utilisation des chambres funéraires	X	
7. la fourniture des corbillards et des voitures de deuil	X	
8. la fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et la marbrerie funéraire.	X	
9. la gestion d'un crématorium		

* Le ou les sous-traitants doivent être habilités pour chacune des prestations du service extérieur qu'ils sous-treatent.

ARTICLE 3 : L'habilitation préfectorale est établie sous le 26-34-0008 à compter du 7 août 2026.

ARTICLE 4 : La durée de cette habilitation est accordée pour 5 ans jusqu'au du 7 août 2031.

ARTICLE 5 : L'exploitant s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en matière d'affichage et de publicité et à déclarer à la Sous-préfecture de Lodève dans un délai de deux mois tout changement pouvant intervenir dans l'exercice des activités.

ARTICLE 6 : La présente habilitation pourra être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, dans les conditions déterminées par le droit funéraire.

ARTICLE 7 : La sous-préfète de Lodève est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Pour la sous-préfète et par délégation,
la cheffe de bureau,

Anne AUBIGNAT